

« **Personnes physiques : généralités et
indépendants / impôt spéciaux** »

Finance d'inscription : CHF 550.- pour 5 soirées
Support de cours en format électronique PDF exclusivement

Je souhaite recevoir le support en format papier (classeur), supplément CHF 30.-

Nom / Prénom

Adresse e-mail

1. _____
2. _____
3. _____

Entreprise :

Téléphone :

Adresse :

Date :

Timbre et signature :

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription/d'annulation et de les accepter

Administration et inscription

Bulletin d'inscription à envoyer à :

Cours de fiscalité

OREF – Section vaudoise

c/o ILEX Fiduciaire SA

Rue du Midi 18, Case Postale 6547, 1002 Lausanne

Téléphone : 021 349 1000 / Fax : 021 349 1001

Email : lausanne@ilexfidu.ch

Responsables du cours

Samuel Zufferey, co-président de l'OREF, section vaudoise, expert fiduciaire diplômé, expert fiscal diplômé, ILEX Fiduciaire SA, Lausanne

COURS DE FISCALITE JUNIOR

**PERSONNES PHYSIQUES :
GENERALITES ET INDEPENDANTS**

**NOUVEAUTE 2018 :
SUCCESSION – DONATION – GAIN
IMMOBILIER – DROIT DE MUTATION**

SECTION VAUDOISE DE L'OREF

(ORDRE ROMAND DES EXPERTS FISCAUX DIPLOMES)

Cours du 6 au 20 mars 2018

Généralités et objectifs

Les cours proposés par la section vaudoise de l'OREF (Ordre Romand des Experts Fiscaux diplômés), avec la participation de certains collaborateurs de l'administration cantonale des impôts du canton de Vaud, représentent une excellente occasion pour les praticiens dans le canton de Vaud d'acquérir les notions de base, d'approfondir et de mettre à jour leurs connaissances en matière de fiscalité des personnes physiques et impôts spéciaux. Ils s'adressent en particulier aux mandataires se trouvant à l'aube de leur carrière en fiscalité.

Les enseignants exposeront les notions théoriques liées à la fiscalité pour personnes physiques vaudoises (impôt sur le revenu et impôt sur la fortune) et illustreront ces notions par des cas pratiques. Il a été nouvellement intégré les impôts spéciaux (succession, donation, gain immobilier et droit de mutation) afin d'élargir le champ de connaissance des participants.

L'objectif des cours proposés est de permettre aux praticiens de la fiscalité, dans le canton de Vaud, d'assimiler les mécanismes liés au système fiscal et de pouvoir compléter les déclarations d'impôts des personnes physiques.

Public visé

Les cours s'adressent principalement aux collaborateurs de fiduciaires, de banques et d'assurances mais également à toute personne intéressée. Le public visé se compose de personnes qui ont jusqu'à quelques années d'expérience en fiscalité.

Programme

Cours 1 : Introduction et généralités

Cours 2 : Imposition dans le temps et assujettissement

Cours 3 : Activité dépendante

Cours 4 : Prévoyance

Cours 5 : Rendement de la fortune

Cours 6 : Imposition de la famille et déductions générales et sociales

Cours 7 : Procédure en droit fiscal

Cours 8 : Impôt spéciaux (succession/donation/GI/droit de mutation)

Cours 9 : Activité indépendante

Dates

Mardi 6 mars 2018 de 17h00 à 21h00 (cours 1 et 2)

Jeudi 8 mars 2018 de 17h00 à 21h00 (cours 3 et 4)

Mardi 13 mars 2018 de 17h00 à 21h00 (cours 5 et 6)

Jeudi 15 mars 2018 de 17h00 à 21h00 (cours 7 et 8)

Mardi 20 mars 2018 de 17h00 à 21h00 (cours 9)

Lieu du séminaire

Hôtel Alpha-Palmiers / salle Atrium, Rue du Petit-Chêne 34, 1003 Lausanne / 3 minutes de la gare de Lausanne.

Enseignants

ACI

- **Anabelle Koch**, LL.M. Columbia, Responsable du Centre de compétence Economique PP, Administration cantonale des impôts, Lausanne
- **Raphaël Gani**, Dr. en droit, tit. brevet d'avocat, Responsable du Centre de compétence Personnes physiques, Administration cantonale des impôts, Lausanne

OREF - Section vaudoise

- **Samuel Zufferey**, Expert fiduciaire diplômé, expert fiscal diplômé, ILEX Fiduciaire SA, Lausanne
- **Samuel Meylan**, Directeur, Responsable du Conseil fiscal/patrimonial pour les personnes résidentes en Suisse, LO Patrimonia S.A., Genève

Délai d'inscription

Le nombre de participants est limité. La date d'enregistrement des inscriptions fait foi. Le bulletin d'inscription est à retourner **au plus tard le 31 janvier 2018**.

Finance d'inscription

CHF 550.- par personne. Supplément de CHF 30.- pour support papier (classeur)

La finance d'inscription comprend les cours ainsi que le support de cours qui contient à la fois la théorie et les cas pratiques exposés durant les cours.

Frais en cas d'annulation

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant. En cas d'annulation, la part suivante sera retenue :

- Annulation avant confirmation de participation 20%
- Annulation après confirmation de participation jusqu'à une semaine avant le début des cours 50%
- Annulation durant la semaine précédant le début des cours ou en cas de non-participation 100%